

Contre: MM. Ouimet et Marsan (2): M. Blackwood s'abstenant de voter.

Et le conseil s'ajourne à 2 heures p. m.

Stance de 2 heures P. M. 14 janvier 1880.

Les mêmes étant présents, M. Miller, secrétaire de la société d'agriculture de Drummond, est introduit pour demander au conseil de vouloir bien accorder à cette société, la permission de vendre une propriété connue sous le nom de "Agriculture Hall" que M. Miller dit appartenir à cette société.

Après discussion, il est résolu: Que la demande de la société d'agriculture du comté de Drummond, au sujet de la vente de l'ancienne salle de cette société, soit référée au comité exécutif, qui devra obtenir de plus amples informations sur ce sujet et faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Lecture d'une pétition de la société No. 1 du comté de Huntingdon, demandant la permission de faire concourir à ses expositions des personnes résidant hors des limites de ce comté.

Résolu: Que la pétition de la société No. 1 de Huntingdon soit accordée.

M. Faribault, secondé par M. Ouimet, fait motion:

Que MM. Browning et Massue soient nommés auditeurs pour la présente année. (adopté).

Lecture d'une lettre de M. H. Brodie, secrétaire de la société d'agriculture du comté de Hochelaga, demandant la remise d'une amende imposée par le conseil pour négligence de ses devoirs de secrétaire.

Résolu: Que ce conseil, apprenant que depuis l'imposition de cette amende, M. Brodie s'est toujours conformé aux exigences de ce conseil en transmettant régulièrement ses rapports et autres documents, recommande qu'à l'amende de \$100.00 lui soit remise. Il est également résolu qu'à l'avenir, la remise de cette amende soit aussi faite à tous les autres secrétaires, demeurés en office, qui l'auront mérité par leur régularité à se conformer aux ordres de ce conseil.

M. Marsan expose au conseil que la société d'agriculture du comté de l'Assomption n'a pas revue cette année le plein montant de son octroi, parce que la souscription de ses membres se composait partie en argent et partie en grains de trefle des années précédentes et non réclamée par ses membres.

M. Ouimet fait motion, secondé par M. Tassé.

Que, après avoir examiné les documents se rattachant à cette affaire de la société d'agriculture de l'Assomption, le conseil décide de passer outre, parce cette société a outrepassé l'esprit et la lettre de la loi: et que copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire de cette société. (adopté).

La discussion du rapport du comité des écoles occupe le reste de cette séance et le conseil s'ajourne au lendemain 15 janvier à 9,30 heures A. M.

Stance du 15 janvier 1880—9,30 A. M.

Les mêmes étant présents, le conseil reprend la discussion de la question des écoles, et, après discussion, M. Ouimet, secondé par M. Tassé, fait motion:

Que le rapport du comité des écoles, (1) en date du 26 mars 1879, soit adopté en retranchant tout ce qui regarde la recommandation de faire payer au conseil certaines sommes d'argent, et sans lier néanmoins le conseil aux opinions exprimées dans la cinquième clause de ce rapport, (adopté).

(1) Voir Rapport du Dépt. du 30 juin 1879, page 44.

M. Browning, secondé par M. Ouimet, fait motion:

Qu'il soit nommé un comité, composé de M. le président, MM. Ouimet et Beaubien, qui soit requis d'obtenir (le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement Provincial) une entrevue avec le comité permanent, sur l'agriculture, dans le but de soumettre au dit comité l'opinion du conseil d'agriculture sur l'éducation agricole, et demander l'influence et la coopération des membres de ce dit comité pour obtenir les pouvoirs et les moyens, pécuniaires nécessaires pour mettre les écoles d'agriculture maintenant existantes sur un pied d'indépendance tel que recommandé par le rapport du comité en date du 26 mars 1879; et que dans le cas où la législature n'accéderait pas à cette demande, le comité permanent d'agriculture soit prié de considérer l'opportunité de fonder une école d'agriculture sous le contrôle du Gouvernement, semblable à celle de Guelph, dans la province d'Ontario, et de Lansing, dans l'état du Michigan, (adopté).

M. Browning, secondé par M. Tassé, fait motion:

Qu'il soit résolu qu'après avoir entendu les remarques faites par le Revd. M. Tassé sur les défauts de l'acte d'agriculture et de la présente organisation du conseil d'agriculture, et l'admission qu'un changement est devenu nécessaire, il soit nommé un comité composé de M. le président, le vice-président, MM. Tassé, Ouimet, Beaubien et Browning pour étudier les changements qu'ils croiraient nécessaires, et faire rapport à ce conseil à une époque rapprochée, et qu'aussitôt ce

rapport terminé, le président soit autorisé à convoquer une assemblée spéciale du conseil pour recevoir ce dit rapport; que M. Tassé soit nommé président de ce comité dont la première séance aura lieu à Québec à la requisition du président, (adopté).

M. Benoit donne avis qu'à la prochaine réunion de ce conseil, il proposera: Que vu l'exportation toujours croissante du bétail en Europe, ce conseil croit devoir recommander aux cultivateurs de la Province de Québec de se procurer des taureaux de la race Durham afin d'augmenter le poids de leurs bêtes à cornes, de manière à mettre les cultivateurs dans la position de profiter de cette exportation.

Lecture d'une lettre de M. S. M. Barré, de St. Hyacinthe, demandant de l'aide pécuniaire au conseil pour l'établissement d'une manufacture de beurre.

Résolu: Que ce conseil n'ayant pas de ressources suffisantes à sa disposition, ne peut accorder aucun aide à M. Barré.

M. Browning expose qu'il a reçu de M. Lomer fils, une lettre au sujet de l'emploi du phosphate de chaux minéral (apatite pulvérisée).

Le conseil confirme la résolution du comité exécutif qui exprime le regret de ne pouvoir procéder plus loin sur la question de l'emploi du phosphate minéral, cette question étant encore à l'état d'étude, et le comité ne possédant pas assez de faits sur l'usage et la préparation du phosphate minéral pour décider cette question sans autres informations.

Le conseil ayant discuté cette partie de l'adresse de M. le président ayant rapport à la distribution de la graine par les sociétés, au montant de la souscription de leurs membres, M. Beaubien, secondé par M. Tassé, fait motion:

Que dans la distribution de la graine par les sociétés d'agriculture, ces sociétés devront faire entrer comme prix coûtant de cette graine toutes les dépenses nécessaires pour l'achat et le transport au lieu de distribution, la totalité de ces dépenses devant être payée à même la souscription et non autrement;

Et que, pour l'année prochaine et les années à venir, il ne pourra être consacré que la moitié de la souscription pour l'achat de la graine:

Et que, dans les comtés où se fait la distribution de la graine, jusqu'au montant de la souscription des membres, la moitié seulement de cette souscription soit dépensée en achat de graines et l'autre moitié forme un fond de réserve pour l'achat de reproducteurs de choix et de races pures (adopté).

Le rapport du directeur de l'Ecole Vétérinaire est déposé sur la table et il est résolu:

Que le rapport du directeur de l'Ecole Vétérinaire soit référé au comité pour la refonte de l'acte d'agriculture; en ce qui concerne la protection qui devrait être accordée aux élèves diplômés qui sortent de cette école.

Le conseil procède ensuite à la nomination des comités permanents comme suit avec pouvoir d'ajouter à leur nombre:

Comité Exécutif.—MM. J. M. BROWNING, président, L. BEAUBIEN, REV. S. TASSÉ, L. H. MASSUE, A. SOMERVILLE, A. CASAVANT.

Comité des Expositions.—MM. L. H. MASSUE, Président, L. BEAUBIEN, J. M. BROWNING, A. SOMERVILLE, P. B. BENOIT.

Comité des Ecoles.—HON. G. OUIMET, Président, MM. L. BEAUBIEN, S. TASSÉ, S. M. BLACKWOOD, HON. J. GAUDET.

Comité des sociétés d'Horticulture.—MM. J. M. BROWNING, Président, L. BEAUBIEN, L. H. MASSUE.

M. Browning, secondé par M. Tassé, fait motion:

Que ce conseil regrette beaucoup qu'aucune des écoles d'agriculture, ni l'école vétérinaire, n'aient envoyé leurs rapports annuels, tel qu'exigé par ce conseil, par les résolutions en date du 27 octobre 1870 et du 22 octobre 1875; et que le secrétaire reçoive instruction d'écrire à chacun des directeurs de ces écoles les informant qu'à l'avenir, ces rapports devront être envoyés à ce conseil avant le 1er novembre de chaque année, sous peine d'être privées de leur allocation ordinaire, nonobstant tout règlement antérieur, et que copie de la présente résolution soit transmise à chacune des dites écoles, (adopté).

Et le conseil s'ajourne.

(Signé), L. H. MASSUE.

Vraie copie certifiée (signé) GEORGE LECLÈRE.

Généalogies et leur valeur.

On nous prie de reproduire l'excellent article qui suit. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que la valeur qu'il faut attacher aux *pedigrees* ou généalogies y est très bien déterminée.

L'auteur voudra bien nous permettre quelques réserves: nous préférons ne pas croiser les vaches canadiennes avec les Ayrshires. Un taureau de Jersey rendrait ce nous semble un meilleur service puisque la race canadienne et celle des Îles de France sortent du même type: la vache bretonne.

Quant aux prix offerts dans les expositions provinciales par